

Europe

Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Règlement (UE) n° 16/2011 de la Commission du 10 janvier 2011, JOUE du 11 janvier 2011

Le règlement porte des modalités d'application relatives au système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) géré par la Commission. Ce système d'alerte rapide est dénommé réseau, pour la notification d'un risque direct ou indirect pour la santé humaine lié à des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. Ce réseau d'alerte est composé de membres, c'est-à-dire d'États membres, qui veillent à son fonctionnement et ont chacun un point de contact permettant la communication entre eux et de maintenir les informations disponibles concernant, en particulier, le risque et le produit à l'origine du risque. La Commission peut publier un récapitulatif de toutes les notifications d'alerte, d'information et de refus aux frontières, et un rapport annuel sur les notifications transmises par le réseau.

Restriction de l'utilisation du bisphénol A dans les biberons

Directive 2011/8/UE de la Commission du 28 janvier 2011 modifiant la directive 2002/72/CE en ce qui concerne la restriction de l'utilisation du bisphénol A (BPA) dans les biberons en plastique pour les nourrissons, JOUE du 29 janvier 2011

Le BPA est utilisé comme monomère dans la fabrication des matériaux plastiques des-

tinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et est présent notamment dans la composition des biberons en plastique pour nourrissons. Lorsque des récipients alimentaires sont chauffés dans certaines conditions, de petites quantités de BPA sont susceptibles de migrer vers les aliments et boissons, et d'être ingérés. Dans l'état actuel des connaissances scientifiques et des incertitudes concernant la nocivité de l'exposition des nourrissons au BPA par les biberons en polycarbonate, la Commission est habilitée à prendre une mesure de prévention sur la base du principe de précaution et à retirer du marché tous les biberons contenant du BPA d'ici au milieu de l'année 2011.

BRÈVES INTERNATIONALES

23 janvier 2011 **Mobilité des patients/ Soins transfrontaliers**

Les députés européens ont voté le 19 janvier 2011 la directive sur la mobilité des patients. Elle permet aux citoyens européens de se rendre dans un autre pays de l'Union européenne pour se faire soigner. Cette directive donne aussi des informations sur les droits des patients, assure une transparence sur les normes et crée une base pour la collaboration entre les États dans le domaine de la santé. À noter que si les soins sont plus faciles d'accès ailleurs, mais plus chers, le patient devra payer la différence de sa poche. Cette directive recevra l'accord formel du Conseil d'ici l'été 2011 et entrera en vigueur d'ici fin 2013.

2 février 2011 **Journée mondiale contre le cancer**

L'OMS insiste sur l'importance de l'exercice physique pour la prévention du cancer. On estime que l'inactivité physique est la cause première d'environ 21 à 25 % des cancers du sein et du colon, 27 % des diabètes et 30 % des cardiopathies ischémiques dans le monde. Dans les 53 pays de la Région européenne de l'OMS, 86 % des décès sont provoqués par des maladies non transmissibles. Ces maladies peuvent être évitables en faisant face à quatre facteurs de risque : consommation de tabac, usage nocif de l'alcool, alimentation peu équilibrée et inactivité physique.

3 février 2011 **Déchets électriques et électroniques**

Lors de la session plénière des 2 et 3 février 2011, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'amélioration de la collecte, du recyclage et de

la réutilisation des déchets électriques et électroniques. En plus des retombées positives pour la santé et l'environnement, le traitement approprié de ces déchets peut contribuer à récupérer de précieuses matières premières.

3 février 2011 **Lutte contre le cancer colorectal**

En se fondant sur des standards internationaux, la Commission européenne a produit de nouvelles lignes directrices pour réduire l'incidence du cancer colorectal (CCR) à l'intention des États membres sur le diagnostic et le traitement des cancers, détectés lors du dépistage. En effet, le CCR est, à l'échelle de l'Union européenne, le deuxième cancer le plus courant.

3 février 2011 **Lutte contre la tuberculose**

Bien que des progrès aient été accomplis, la tuberculose cause encore près de 2 millions de décès par an, avec une mortalité particulièrement élevée dans les pays en développement et parmi les personnes atteintes du VIH/sida. Le Parlement européen a pris une résolution en date du 3 février 2011 pour lutter contre cette maladie et l'éliminer d'ici 2050. Les députés du Parlement européen ont souligné le rôle qui peut être joué par Tuberculose Vaccine Initiative (TBVI), organisation européenne soutenue par l'Union européenne, qui développe de nouveaux vaccins avec l'objectif de les rendre universellement accessibles et abordables.